

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
199^e année
1^{er} juin 2023
n° 20 / 7997^e
pages 1001 à 1064



CHRONIQUE / Responsabilité civile

Le dommage corporel et la dualité de juridiction titre

> *Jeremy Antippas*

1026

ÉDITORIAL

1001 Gare à vos prompts !, *Arnaud Latil*

LECTURES

1020 Ce que penser en juriste veut dire, *Frédéric Rouvière*

POINTS DE VUE

1021 L'avis de la Défenseure des droits sur l'action de groupe, vers un cadre juridique pour les procès stratégiques ?, *Jimmy Kolbe-André et Benjamin Moron-Puech*

1023 Miss Hudson veut prendre sa retraite (après la décision n° 2023-849 DC du 14 avril 2023, Loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023), *Dominique Chagnollaud de Sabouret*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

1035 **Chronique** : Unité de la prescription libératoire et de la forclusion (ou délai préfix ou déchéance), *Kouroch Bellis*

1041 **Panorama** : Bail d'habitation, *Nicolas Damas*

1053 **Notes** : La corruption à l'étranger doit être jugée à l'étranger, note sous *Crim.* 15 févr. 2023, *Emmanuel Dreyer*

1058 Mainlevée de l'opposition à la transcription du mariage d'un Français à l'étranger : le juge peut-il prendre son temps ?, note sous *Civ. 1^{re}*, 5 avr. 2023, *Jean-Jacques Lemouland*

1061 Le suicide, exclu de l'assurance d'accident corporel, note sous *Civ. 2^e*, 9 févr. 2023, *Bernard Beignier et Sonia Ben Hadj Yahia*

ENTRETIEN

1064 Rafael Amaro et Laurence Usunier – L'action de groupe à la française fait peau neuve

Lefebvre Dalloz

DA|LOZ

Recueil Dalloz

Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La défense Cedex
Tél. (Rédaction) 0786620357
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT, DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
STÉPHANE DURET
DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET
DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOÛET DE KERAVAL (01 40 64 53 79)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (01 40 64 52 84)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (01 40 64 54 81)

Katy PERCHEREAU (07 86 62 03 57)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice
ventes@dalloz.fr

Relations clients : Loïc RIOU

Tél. : 01 83 10 10 10

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 959,74 € TTC

Étranger : 1 016,56 € TTC

Prix au numéro : 41,86 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Juin 2023

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Arnaud Latil

1001

Gare à vos prompts !

ACTUALITÉS

1004

DROIT DES AFFAIRES

Concurrence-Distribution

Concurrence déloyale (faute) : société en cours
de constitution, *Com.* 17 mai 2023

Consommation

Contrat hors établissement (rétractation) :

obligation d'information, *CJUE* 17 mai 2023

Contrat à distance (rétractation) : livraison de bien

et prestation de service, *Civ. 1^{er}*, 17 mai 2023

Clause abusive (activité professionnelle) : contrat

de maîtrise d'œuvre, *Civ. 3^e*, 25 mai 2023

Contrat d'affaires

Transport maritime (livraison) : remise des marchan-

dises à une entreprise portuaire, *Com.* 24 mai 2023

Entreprise en difficulté

Inventaire (établissement) : désignation

d'un technicien, *Com.* 24 mai 2023

Période suspecte (action en rapport) : paiement

en chèque par un tiers, *Com.* 24 mai 2023

Liquidation judiciaire (dessaisissement) : droit propre

du débiteur de se défendre, *Com.* 24 mai 2023

Liquidation judiciaire (créance privilégiée) :

besoin de la vie courante, *Com.* 24 mai 2023

Fonds de commerce et commerçants

Agent commercial (agent immobilier) : portée

de la volonté des parties, *Com.* 17 mai 2023

Bail commercial (dérogatoire) : constatation de

l'existence d'un bail statutaire, *Civ. 3^e*, 25 mai 2023

Propriété intellectuelle

Droit d'auteur (bouquet satellitaire) : acte

de communication au public, *CJUE* 25 mai 2023

Brevet d'invention (publication de la demande) :

accord de confidentialité, *Com.* 17 mai 2023

Société et marché financier

Sociétés commerciales (opérations transfronta-

lières) : publication d'une ordonnance

1008

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Produit défectueux (responsabilité) : point

de départ de la prescription, *Civ. 1^{er}*, 25 mai 2023

Famille-Personne-Succession

Divorce (appel) : demande de prestation

compensatoire, *Civ. 1^{er}*, 11 mai 2023

Nationalité (action déclaratoire) : résidence

à l'étranger d'un ascendant, *Civ. 1^{er}*, 17 mai 2023

Nationalité (action déclaratoire) : portée

d'un certificat de naissance, *Civ. 1^{er}*, 17 mai 2023

1009

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Conflit de lois (obligation non contractuelle) :

recours subrogatoire, *CJUE* 17 mai 2023

Droit international

Vente de marchandises : application

de la Convention de Vienne, *Civ. 1^{er}*, 17 mai 2023

LECTURES

Jean-Sylvestre Bergé

1020

Ce que penser en juriste veut dire

1010

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Crime contre l'humanité (compétence) :

crime commis en Syrie, *Ass. plén.*, 12 mai 2023

Communication téléphonique (cryptée) : captation

de données informatiques, *Crim.* 10 mai 2023

Géolocalisation (autorisation) : opérations

techniques d'installation, *Crim.* 23 mai 2023

Plaque d'immatriculation (fichier Lapi) : habilitation

à consulter des enquêteurs, *Crim.* 23 mai 2023

Cour d'assises (majorité) : expression du nombre

de voix, *Crim.* 24 mai 2023

1012

DROIT PUBLIC

Fiscalité

Visite domiciliaire : serveurs informatiques distants

et services en ligne, *Com.* 11 mai 2023

Santé publique

Médecin (responsabilité civile) : atteinte portée

par un chirurgien, *Civ. 1^{er}*, 25 mai 2023

1013

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Prime d'arrivée (validité) : condition

de non-démission, *Soc.* 11 mai 2023

Médaille du travail (gratification) : application

de la prescription triennale, *Soc.* 11 mai 2023

Durée du travail (quotidienne) : dépassement

de l'amplitude maximale, *Soc.* 11 mai 2023

Contrat de travail : résiliation unilatérale avant

rupture conventionnelle, *Soc.* 11 mai 2023

Travailleur étranger (situation irrégulière) :

portée du licenciement, *Soc.* 11 mai 2023

Médecine du travail (inaptitude) : examen pendant

la suspension du contrat, *Soc.* 24 mai 2023

Sécurité sociale

Assurance vieillesse et invalidité (fraude) : rembour-

sement du trop-perçu, *Ass. plén.*, 17 mai 2023

1016

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Appel civil (dépôt des conclusions) :

cas de force majeure, *Civ. 2^e*, 17 mai 2023

Jugement étranger (exequatur) : contrôle

de la fraude, *Civ. 1^{er}*, 17 mai 2023

Arbitrage international (exequatur) : ordre public

international, *Civ. 1^{er}*, 17 mai 2023

Profession juridique et judiciaire

Avocat (Conseil national des barreaux) :

élection des membres, *Civ. 1^{er}*, 25 mai 2023

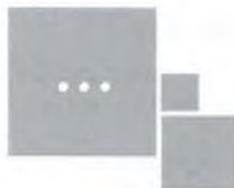
Voie d'exécution

Saisie immobilière (titre exécutoire) : portée

du jugement d'orientation, *Civ. 2^e*, 17 mai 2023

Mesure conservatoire (mainlevée) : effet interruptif

de la prescription, *Civ. 2^e*, 17 mai 2023



POINTS DE VUE

1021 L'avis de la Défenseure des droits sur l'action de groupe, vers un cadre juridique pour les procès stratégiques ?
par Jimmy Kolbe-André et Benjamin Moron-Puech

1023 Miss Hudson veut prendre sa retraite (après la décision n° 2023-849 DC du 14 avril 2023, Loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023)
par Dominique Chagnollaude de Sabouret



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

1026 Le dommage corporel et la dualité de juridiction
par Jeremy Antippas

1035 Unité de la prescription libératoire et de la forclusion (ou délai préfix ou déchéance)
par Kouroch Bellis

PANORAMA

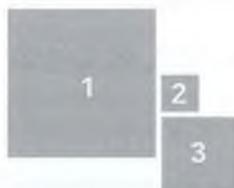
1041 Bail d'habitation
mars 2022 – février 2023
par Nicolas Damas

NOTES

1053 La corruption à l'étranger doit être jugée à l'étranger,
note sous Crim. 15 févr. 2023
par Emmanuel Dreyer

1058 Mainlevée de l'opposition à la transcription du mariage d'un Français à l'étranger : le juge peut-il prendre son temps ?, *note sous Civ. 1^{re}, 5 avr. 2023*
par Jean-Jacques Lemouland

1061 Le suicide, exclu de l'assurance d'accident corporel,
note sous Civ. 2^e, 9 févr. 2023
par Bernard Beignier et Sonia Ben Hadj Yahia



ENTRETIEN

1064 Rafael Amaro et Laurence Usunier – L'action de groupe à la française fait peau neuve

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

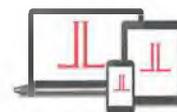
Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également
votre revue numérique
sur Dalloz-Revues.fr